UIB

الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2017

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB)

INTRODUCTION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 04 juin 2015 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 30 juin 2017 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 388 231 KDT y compris un resultat net bénéficiaire de 37 378 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Internationale de Banques (UIB), arrêté au 30 juin 2017, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITÉ

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 août 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young — Tunisie Audit & Conseil
Noureddine Hajji — Lamjed Mbarek

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2017

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	30 juin 2017	30 juin 2016 Retraité	30 juin 2016 Publié	31 Décembre 2016
ACTIF						
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	278 621	129 309	129 309	210 328
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	139 201	34 070	34 070	49 590
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 291 188	3 931 087	3 931 087	4 130 691
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	29 740	12 000	12 000	29 740
AC5	Portefeuille d'investissement	5	147 101	114 225	114 225	155 260
AC6	Valeurs immobilisées	6	41 967	40 508	40 508	41 128
AC7	Autres actifs	7	45 512	46 233	46 206	44 123
	TOTAL ACTIFS		**4 973 330**	**4 307 432**	**4 307 405**	**4 660 860**
PASSIF						
PA1	Banque Centrale et CCP	8	84 035	50 018	50 018	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	103 277	86 998	86 998	147 312
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 824 125	3 414 205	3 414 205	3 661 340
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	398 768	298 472	298 472	329 449
PA5	Autres passifs	12	174 894	129 920	129 893	151 175
	TOTAL PASSIFS		**4 585 099**	**3 979 613**	**3 979 586**	**4 289 276**
CAPITAUX PROPRES						
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	178 047	122 896	122 896	122 982
CP5	Résultats reportés		6	4	4	4
	Résultats reportés hors modifications comptables		6	4	4	4
CP6	Résultat de l'exercice		37 378	32 119	32 119	75 798
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	**388 231**	**327 819**	**327 819**	**371 584**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**4 973 330**	**4 307 432**	**4 307 405**	**4 660 860**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2017

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	30 Juin 2017	30 Juin 2016 Publié	31 Décembre 2016
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	631 101	549 147	592 913
HB2	Crédits documentaires	16	180 107	139 346	211 460
	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		811 208	688 493	804 373
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4	Engagements de financements donnés	17	149 621	90 950	141 886
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		149 621	90 950	141 886
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7	Garanties reçues	18	695 580	679 667	756 437
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		695 580	679 667	756 437

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2017

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	Du 1er Janvier au 30 Juin 2017	Du 1er Janvier au 30 Juin 2016	Jusqu'à fin Décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	143 978	126 626	265 099
PR2	Commissions (en produits)	20	47 945	40 659	84 656
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	13 111	7 856	16 012
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	5 372	4 369	9 070
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**210 406**	**179 510**	**374 837**
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(70 546)	(58 831)	(123 472)
CH2	Commissions encourues	24	(6 139)	(1 650)	(3 615)
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**(76 685)**	**(60 481)**	**(127 087)**
	PRODUIT NET BANCAIRE		**133 721**	**119 029**	**247 750**
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(8 116)	(10 461)	(13 328)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(206)	(122)	(316)
PR7	Autres produits d'exploitation		52	55	113
CH6	Frais de personnel	27	(50 777)	(42 885)	(87 686)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(13 093)	(11 704)	(24 050)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(4 523)	(4 113)	(8 428)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**57 058**	**49 799**	**114 053**
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		80	(389)	(389)
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(19 760)	(17 291)	(30 000)
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		**37 378**	**32 119**	**83 664**
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	-	-	(7 866)
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**37 378**	**32 119**	**75 798**
	RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		**37 378**	**32 119**	**75 798**
	RÉSULTAT PAR ACTION (EN DT)	31	1,082	0,929	2,193

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2017

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1er Janvier au 30 Juin 2017	Du 1er Janvier au 30 Juin 2016 Retraité	Du 1er Janvier au 30 Juin 2016 Publié	Jusqu'à fin Décembre 2016
FLUX D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation bancaires encaissés		209 100	171 846	171 846	364 753
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(73 829)	(62 866)	(62 866)	(128 430)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		-	-	(418)	-
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(171 900)	(215 370)	(215 370)	(425 578)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		160 403	12 095	12 095	259 302
Titres de placements, titres de transaction		-	(12 000)	(12 000)	(29 740)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(43 687)	(43 660)	(43 660)	(81 984)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 750	10 595	10 595	14 265
Impôts sur les bénéfices		(24 066)	(8 406)	(8 406)	(15 390)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		**64 771**	**(147 766)**	**(148 184)**	**(42 802)**
FLUX D'INVESTISSEMENT					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 095	4 993	4 993	8 622
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		6 231	-	-	(40 151)
Acquisition / Cession immobilisations		(7 229)	(3 124)	(3 124)	(15 999)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**6 097**	**1 869**	**1 869**	**(47 528)**
FLUX DE FINANCEMENT					
Emission / Remboursement d'emprunts		68 179	(20 321)	(20 321)	10 398
Augmentation / diminution ressources spéciales		(406)	(812)	(812)	(841)
Dividendes versés		(20 736)	(19 008)	(19 008)	(19 008)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		**47 037**	**(40 141)**	**(40 141)**	**(9 451)**
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		117 905	(186 038)	(186 456)	(99 781)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		112 840	212 621	213 080	212 621
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	**230 745**	**26 583**	**26 624**	**112 840**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2017

RÉFÉRENTIEL D'ELABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaboré sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du recouvrement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les **"actifs incertains"** (classe B2) ou parmi les **"actifs préoccupants"** (classe B3) ou parmi les **"actifs compromis"** (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés **en intérêts et agios réservés et non en produits.**

Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2017, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissementsde crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

PROVISIONS COLLECTIVES

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 16 782 KTND au 30 Juin 2017.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliqué d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

TRAITEMENT DES IMPAYÉS

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 312 829 KTND au 30/06/2017 contre 313 361 KTND au 30/06/2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016 Retraité	30/06/2016 Publié	31/12/2016
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	187 608	177 101	275 517	180 618
Provision / Décote de Garantie	85 611	98 416	-	90 065
Provisions à caractère générale dite collective	16 782	14 389	14 389	15 226
Provision pour passifs et charges	8 516	10 927	10 927	7 644
Provision pour dépreciation fonds gérés SICAR	5 403	5 339	5 339	5 308
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	2 840	3 805	4 395	2 821
Provision pour dépréciation de titres	2 299	2 531	2 531	2 188
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	411	590	-	411
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	359	263	263	325
Total	**312 829**	**313 361**	**313 361**	**304 606**

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2017 un solde de 4 291 188 KTND contre 3 931 087 KTND au 30/06/2016, soit une variation de 360 101 KTND et se détaillent ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Autres concours à la clientèle	4 343 320	3 957 877	4 188 938
Comptes ordinaires débiteurs	303 829	321 310	286 161
Crédits sur ressources spéciales	37 980	37 030	37 059
Sous total	**4 685 129**	**4 316 217**	**4 512 158**
Provisions à caractère générale dite collective	(16 782)	(14 389)	(15 226)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(88 611)	(97 200)	(90 065)
Agios et intérêts réservés	(100 938)	(89 224)	(95 558)
Provisions sur créances douteuses	(187 608)	(178 317)	(180 618)
Total Créances sur la clientèle	**4 291 188**	**3 931 087**	**4 130 691**

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 824 125 KTND au 30/06/2017 contre 3 414 205 KTND au 30/06/2016. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes d'épargne	1 327 258	1 232 056	1 287 815
Comptes à terme et bons de caisse	1 184 627	954 066	1 102 168
Dépôts à vue	1 150 907	1 072 820	1 078 398
Autres dépôts et avoirs	112 072	103 692	92 181
Certificats de dépôts	49 261	51 571	100 778
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	**3 824 125**	**3 414 205**	**3 661 340**

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 143 978 KTND au 30/06/2017 se détaillant ainsi :

	Jusqu'au 30/06/2017	Jusqu'au 30/06/2016	Jusqu'au 31/12/2016
Opérations avec la clientèle	138 469	121 964	256 227
Autres intérêts et revenus assimilés	5 114	3 797	7 736
Opérations avec les établ. bancaires et financiers	395	845	1 136
Total Intérêts et revenus assimilés	**143 978**	**126 626**	**265 099**

COMMISSIONS PERÇUES

Les commissions totalisent 47 945 KTND au 30/06/2017 se détaillant ainsi :

	Jusqu'au 30/06/2017	Jusqu'au 30/06/2016	Jusqu'au 31/12/2016
Commissions sur crédits	15 283	11 422	24 200
Commissions sur monétique banque à distance	11 485	10 366	21 738
Commissions sur comptes	7 331	7 149	14 545
Autres produits sur services financiers	5 781	4 484	9 127
Autres commissions	3 699	2 989	6 485
Commissions sur moyens de paiement	3 484	3 420	6 903
Commissions sur opérations de caisse	882	829	1 678
Total Commissions (en produits)	**47 945**	**40 659**	**84 656**

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 8 116 KTND au 30/06/2017 se détaillant ainsi:

	Jusqu'au 30/06/2017	Jusqu'au 30/06/2016	Jusqu'au 31/12/2016
Coût net du risque clientele	7 234	12 660	18 728
Coût net du risque divers	882	(2 199)	(5 400)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**8 116**	**10 461**	**13 328**